

Conférence nationale des exécutifs : les maires, acteurs constructifs des réformes

Le 26 mars, Jacques PÉLISSARD, a conduit une délégation de maires* à la réunion de la Conférence nationale des exécutifs consacrée aux volets institutionnels et financiers des projets de réforme des collectivités locales. A cette occasion, le président de l'AMF s'est exprimé tant sur les projets de réforme institutionnelle que sur la réforme financière et fiscale.

Réforme institutionnelle

L'AMF réaffirme le rôle fondamental que jouent les communes et les maires dans la République.

C'est la raison pour laquelle l'AMF est favorable à toutes les dispositions allant dans le sens d'une synthèse entre la légitimité historique et démocratique des communes, d'une part, et l'efficacité et la vision stratégique que mettent en œuvre leurs structures intercommunales, d'autre part : clause de compétence générale des communes ; achèvement et rationalisation de la carte intercommunale ; élection des conseillers communautaires dans le respect de la commune ; renforcement des compétences des grandes métropoles.

L'AMF estime, en revanche, « *tout à fait inopportune et pénalisante pour les habitants l'éventualité d'une dilution des communes dans une "supracommunauté", que ce soit autour des grandes villes ou en milieu rural, surtout si elle ne repose pas sur un volontariat local* »

Enfin, toutes les évolutions concernant les périmètres des collectivités locales ne peuvent s'imaginer sans un accord des élus et des populations concernées.

Réforme financière et fiscale

L'AMF se félicite que, pour la première fois, le gouvernement entende lier la réforme institutionnelle des collectivités à la réforme de la fiscalité locale qu'elle appelle de ses vœux depuis plusieurs années.

Elle rappelle les grands principes qu'elle a toujours défendus : restauration de l'autonomie fiscale, assurance pour les collectivités de ressources équivalentes à ce qu'elles sont aujourd'hui, maintien d'un lien fiscal entre les entreprises et leur territoire d'implantation et préservation globale de l'actuelle répartition entre les entreprises et les ménages.

En revanche, l'AMF, pas plus que les autres associations d'élus, "n'acceptera que l'évolution des dépenses des collectivités locales soit encadrée par une norme, qui porterait atteinte au principe constitutionnel de leur libre administration."

A de nombreuses reprises, l'AMF a demandé au gouvernement que les réformes des collectivités locales se fassent dans la plus grande concertation.

Elle se réjouit donc de l'annonce faite par le Premier ministre de l'ouverture de deux grands chantiers, institutionnel et financier, auxquels participeront les associations d'élus. L'AMF entend y prendre une part active et constructive.

* la délégation était composée d'André LAIGNEL, Secrétaire général de l'AMF, Serge GROUARD, représentant l'AMGVF, Bruno BOURG-BROC, Président de la FNVM, Philippe LAURENT, Vice-président de l'APVF et Daniel DELAVEAU, Président de l'ADCF.

Contact presse :

Marie-Hélène GALIN
Tél. 01 44 18 13 59
mhgalin@amf.asso.fr

Thomas OBERLE
Tél. : 01 44 18 51 91
toberle@amf.asso.fr